

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 22 mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 17h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 mai 2025.

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

**Délibération N° 22-05-2025 / N°93**

Etaient présents les membres en exercice : 70

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 96

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Benoit François, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delambre, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Jacques Thellier, André Bouchind'homme,

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Stéphane Bertout, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Denis Caillierez, Pierre Cuvillier ayant donné

procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Ernest Auchart, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Frédéric Plaquet.

**Secrétaire de séance : Pierre Barrois**

**Titre de la délibération : Extension et réhabilitation du cabinet médical de Pas-en-Artois – Transfert de propriété et demande de subvention LEADER**

Vu la délibération N°9 du 6 février 2025 autorisant le Président à engager les travaux nécessaires au projet d'extension et de réhabilitation du cabinet médical de Pas-en-Artois.

Compte-tenu que le cabinet médical est déclaré d'intérêt communautaire depuis le 22 novembre 2018, la commune ne peut pas intervenir sur le bien, il est donc nécessaire de régulariser l'acte de transfert de propriété du cabinet médical au profit de la Communauté de Communes.

Le service des domaines par courrier en date du 21 mars 2025 a estimé la valeur vénale du bien à 37 000€ avec une marge d'appréciation de 10%, comprenant :

- 1 bâtiment 67 m<sup>2</sup> intérieur (cabinet médical existant à réhabiliter)
- 1 bâtiment 42 m<sup>2</sup> intérieur (bâtiment à réhabiliter)
- 1 extension à construire de 25 m<sup>2</sup> + 1 rampe d'accès de 18 m<sup>2</sup>

La commune de Pas-en-Artois, par délibération en date du 5 mai 2025, a accepté le transfert de la propriété à la Communauté de Communes à l'Euro symbolique, conformément au découpage parcellaire défini entre les parties et qui sera établi par un géomètre. Un acte notarié sera rédigé en ce sens, avec les servitudes de passage, de réseaux et de stationnement indispensables au bon fonctionnement des espaces notamment pour :

- L'accès à la cave sous le cabinet médical, qui reste communale
- L'accès aux combles au-dessus du cabinet, propriété de la CCCA, mais accessibles via un escalier communal
- L'accès aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées
- L'accès au site et au parking communal

Madame la Vice-Présidente continue en évoquant les possibilités de financements de ce projet en effet celui-ci pourrait bénéficier d'une subvention complémentaire du fonds européen « LEADER » comme détaillé dans le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles	Montant H.T.	Ressources prévisionnelles	Montant H.T.	Taux
<b>TRAVAUX</b>		<b>REGION HDF</b>	120 511,77 €	40 %
Lot N°01 DEMOLITION - GROS ŒUVRE	76 542,50 €			
Lot N°02 OSSATURE BOIS/BARDAGE	42 658,95 €	ETAT DETR	71 280,84 €	24 %
Lot N°03 MENUISERIES EXTERIEURES	28 000,00 €			
Lot N°04 PLATRERIE ISOLATION	33 834,50 €	FEADER LEADER	40 000,00 €	13 %
Lot N°05 PLOMBERIE SANITAIRE	4 040,00 €			
Lot N°06 ELECTRICITE -VMC	12 135,00 €			
Lot N°07 CLIMATISATION REVERSIBLE	10 300,00 €			
Lot N°08 PEINTURE RDC	12 949,00 €			
<b>Sous-Total</b>	<b>220 459,95 €</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>231 592,61 €</b>	<b>77%</b>
Aléas 7%	15 432,20 €	Fonds propres (prêt remboursé par les loyers)	67 269,30 €	23 %
MOE ARCHITECTE (avec étude faisabilité)	28 250,59 €			
ETUDE DE SOL	5 250,00 €			
ETUDE DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX	459,17 €			
BUREAU STRUCTURE	1 500,00 €			
BUREAU DE CONTRÔLE	3 060,00 €			
CSPS	3 450,00 €			
Assurance Dommage ouvrage	11 000,00 €			
GEOMETRES	10 000,00 €			
<b>Sous-Total</b>	<b>78 401,96 €</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>67 269,30 €</b>	<b>23 %</b>
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>298 861,91 €</b>	<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>298 861,91 €</b>	<b>100 %</b>

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 14 mai 2025, l'Assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- D'accepter le transfert de propriété du cabinet médical situé au 5 bis rue basse Boulogne au bénéfice de la Communauté de Communes,
- D'engager les démarches inhérentes au transfert de la propriété,
- D'autoriser le Président à signer l'acte notarié,
- De transférer à la Communauté de Communes le permis de construire N°PC 062 649 24 00002 déposé par la commune le 17/12/2024,
- D'autoriser le Président à déposer le dossier de subvention auprès de la Région Hauts-de-France afin de solliciter les fonds européens FEADER notamment sur le programme LEADER et de signer tous documents y afférent et nécessaires à leurs exécutions.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/05/2025 et publication ou notification du 27/05/2025